

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 30/1 (2003)

DOI: 10.11588/fr.2003.2.63644

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

au nombre de 4 et les copies authentiques qui ont été données à l'archevêque-électeur de Mayence, comme directeur du Collège des Électeurs, ainsi qu'à l'Électeur de Saxe, comme directeur du corps évangélique (*Corpus Evangelicorum*).

Dans sa longue introduction³, elle expose l'histoire des différentes publications puis celle des ultimes négociations avant et après la signature solennelle du 24 octobre 1648, à 13 heures à l'Hôtel de Ville de Münster où les plénipotentiaires suédois Salvius et le fils Oxenskierna avaient daigné se rendre pour rejoindre les autres délégations.

Après la mise à disposition du public d'un texte des traités dès l'automne 1648 (par exemple dans la «Gazette de France», comme l'a montré Guido Braun), il fallut attendre 1720 pour que Hoffmann en fasse une publication sérieuse qui précéda d'un quart de siècle l'édition que fit Meier en 1746 à partir de l'exemplaire original conservé aux archives royales de Stockholm. En 1788, Roth fit à Mayence une nouvelle édition sur l'exemplaire conservé par l'archevêque-électeur de Mayence. Ce n'est qu'en 1898 que l'on se remit au travail à l'occasion du 250^e anniversaire en donnant une nouvelle édition critique à partir de l'exemplaire conservé aux archives d'État de Vienne. Ce long silence n'a rien d'étonnant lorsqu'on connaît le peu d'intérêt pour la paix de Westphalie, qui caractérise l'historiographie allemande du XIX^e siècle.

Le lecteur français admirera la qualité de l'édition, la bibliographie abondante, la précision de l'index, la patience déployée par l'éditeur pour retrouver les 250 instruments de ratification concernant les États allemands signataires de la paix. Il appréciera les concordances entre les articles des deux traités, qui sera très utile pour des recherches ultérieures. Mais le lecteur français sera peut-être aussi un peu déçu car en dehors de quelques documents originaux en français, comme l'instrument de ratification signé de Louis XIV, la masse des textes est encore en latin, langue officielle de l'Empire romain germanique.

Jean BÉRENGER, Paris

Marco JORIO (Hg.), 1648. Die Schweiz und Europa. Außenpolitik zur Zeit des Westfälischen Friedens, Zürich (Chronos Verlag) 1999, 209 p.

L'historien suisse M. Jorio a édité les actes d'un colloque qui s'était tenu à Zurich en novembre 1998, afin de commémorer le 350^e anniversaire de la signature de la paix de Westphalie. Cet ouvrage de grande qualité réunit les contributions d'une douzaine d'universitaires, suisses en grande majorité, qui apportent un éclairage intéressant sur un aspect quelque peu négligé des négociations d'Osnabrück, M. Jorio ayant rédigé lui-même, outre sa propre contribution, l'introduction et la conclusion.

Nous ne manquons pas de sources sur la Confédération helvétique à l'époque des négociations de Westphalie. Un nonce représentait à Lucerne le Saint Siège auprès des Cantons catholiques. C'était un observateur perspicace et bienveillant même si sa tâche, selon P.-L. SURCHAT¹, se révélait délicate. Le nonce négociait en effet avec sept cantons souvent en désaccord, en particulier dans la politique qu'ils devaient adopter face aux grandes puissances catholiques rivales, Habsbourg d'Espagne, Habsbourg d'Autriche et Roi Très Chrétien. Le nonce Ranuccio Scotti était persuadé que chaque Canton, quelle que fût sa constitution, aristocratique ou démocratique, était en réalité dirigé par trois ou quatre notables. Il estimait que les Suisses, bons soldats, peu lettrés et obstinés, jaloux de leurs libertés, étaient des interlocuteurs difficiles. C'est pourquoi, alors que plusieurs instructions de la Secrétaire

3 Exactement 101 p., p. XLII–CXLIII.

1 Pierre Louis SURCHAT, *Das Corpus Helveticum im Urteil der Nuntien*, p. 111–120.

rière d'État ont déjà été publiées, on peut déplorer que les rapports de nonciature soient encore inédits; seul le rapport de fin de mission du nonce Scotti a été publié dès 1642 sous le titre »*Helvetia profana & sacra*«. D'autre part l'ambassadeur d'Espagne Saavedra Fajardo, qui connaissait bien la Suisse, l'a évoquée à maintes reprises dans ses *Empresas Politicas*, alors que les relations de voyage, assez rares, donnent une image beaucoup plus négative de la Suisse et de ses habitants. Le diplomate Abraham Stenyan estime encore en 1714 que »le commun du monde n'a que peu d'idées de ce pays situé presque au milieu de l'Europe«, ignorance qu'il attribue au mépris².

Bien que les Cantons suisses aient réussi à préserver leur neutralité durant les hostilités et que la Suisse soit alors apparue au »*Simplicissimus*« de Grimmelshausen comme »un petit paradis sur terre«, la paix d'Osnabrück n'en représente pas moins une étape importante dans l'histoire helvétique. En effet, les Cantons ont été, à cette occasion, affranchis de toute dépendance par rapport au tribunal de la Chambre d'Empire (*Reichskammergericht*); dorénavant un appel devant l'instance suprême de Spire était exclu. Mais est-ce que l'exemption accordée par Ferdinand III était l'indépendance complète? Marco Jorio³ a montré que l'exemption ne signifiait pas pour les juristes du Saint Empire la *souveraineté*, pleine et entière des Cantons suisses dans l'acceptation donnée par Jean Bodin dans les »*Six livres de la République*«. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le Saint Empire a conservé des liens étroits avec les Cantons suisses, qui n'ont été dissous que par le recès de 1803, puisque certains États de l'Empire avaient conservé des droits sur des territoires suisses (cf. carte p. 138): ainsi la principauté de Neuchâtel appartenait, à titre personnel, au roi de Prusse.

Imaginé par l'empereur Ferdinand III, l'article du traité d'Osnabrück concernant les Cantons suisses était finalement un compromis qui satisfaisait tous les protagonistes aussi bien les intéressés que les États de l'Empire ou la France. Même si les Catholiques demeurèrent très respectueux à l'égard du Saint Siège, celui-ci a néanmoins perdu son autorité morale après 1648. Et l'Espagnol Saavedra Fajardo, très pessimiste, était, dès 1644, convaincu de la décadence inéluctable des Cantons suisses en tant que force politique internationale, décadence qu'il imputait dans ses *Empresas Politicas*, à la biconfessionnalité helvétique et aux progrès de l'impérialisme français⁴. Mais, à la différence des Provinces-Unies, les Cantons suisses se replièrent sur eux-mêmes après 1648 et n'eurent pas de politique étrangère, car ils étaient satisfaits de ce qu'ils venaient d'obtenir⁵.

Les Cantons suisses avaient pendant longtemps accepté d'appartenir au Saint Empire, à condition que celui-ci respectât leurs privilèges d'immédiateté, c'est-à-dire de souveraineté limitée à l'intérieur de ce grand ensemble. Claudius Sieber-Lehmann⁶ nous a rappelé comment les Cantons s'étaient progressivement affranchis de la tutelle de l'Empire depuis la fin du Moyen Âge; à cet égard, la date de 1499 a marqué une étape décisive vers l'indépendance, même si les Suisses s'étaient alors contentés d'une large autonomie.

Les Cantons catholiques furent d'abord hostiles à toute participation au Congrès de Westphalie, mais les Cantons protestants, entraînés par Zurich et par Bâle, souhaitaient à la fois défendre leurs intérêts économiques et obtenir la séparation définitive du Saint Empire. Comme l'a montré Peter Stadler⁷, c'est surtout la ville de Bâle qui avait des intérêts à défendre, alors que les autres Cantons, qui n'avaient encore aucune représentation diplomatique, étaient peu motivés. Pourtant l'étude des documents à laquelle s'est livré Franz

2 Abraham STENYAN, *L'État de la Suisse*, Amsterdam 1714, cité par Rosmarie ZELLER, *Der fremde und der eigene Blick. Die Schweiz in der deutschen Literatur im 17. Jahrhundert*, p. 175.

3 Marco JORIO, *Der Nexus Imperii – Die Eidgenossenschaft und das Reich nach 1648*, p. 133–146.

4 Rudolf BOLZERN, *Spanien und die Schweiz zur Zeit der Westfälischen Friedens*, p. 121–132.

5 Franz BLANKART, *Der Westfälische Friede aus der Sicht eines Diplomaten von heute*, p. 15–24.

6 Claudius SIEBER-LEHMANN, *Die Eidgenossenschaft und das Reich (14.–16. Jahrhundert)*, p. 25–40.

7 Peter STADLER, *Der Westfälische Friede und die Eidgenossenschaft*, p. 57–78.

BOSBACH⁸ montre que, pour les Cantons suisses, la cession de l'Alsace à la France représentait un changement considérable d'ordre géostratégique, comparable à celui que représentait pour les Provinces-Unies la poussée française aux Pays-Bas. Dorénavant ils étaient les voisins d'une grande puissance, au moment où la toute-puissance des Habsbourg était remise en question. C'est pourquoi Trauttmansdorff tenta de rassurer leurs représentants en 1647.

La mission du Bâlois Wettstein (1594–1666), principal délégué suisse à Osnabrück, fut précisément d'obtenir de l'Empereur Ferdinand III qu'il déliât les Cantons de leur sujétion par rapport aux tribunaux d'Empire. Wettstein fut soutenu loyalement dans sa mission par un militaire qui avait été au service des Habsbourg de 1618 à 1641, Sebastian Peregrin Zwyer von Evibach (1597–1661)⁹, car celui-ci fut convaincu, à partir de 1646, de la nécessité pour les Catholiques de participer activement aux négociations. La figure centrale de la délégation n'en demeure pas moins, comme l'a fort bien montré Franz EGGER¹⁰, celle du Bâlois Wettstein, que l'on peut comparer à un Trauttmansdorf, à un Salvius ou à un Servien.

Rémy SCHEURER¹¹ a eu pour sa part le mérite de tirer de l'oubli où le confine habituellement l'historiographie française, le duc de Longueville, chef de la délégation française à Münster¹². Par intérêt personnel (Henri II d'Orléans Longueville était aussi comte de Neuchâtel) autant que par respect des instructions de Mazarin, il a lui aussi contribué à faire aboutir les demandes de Wettstein, qu'il a soutenus sans arrière-pensée.

La paix de Westphalie et l'indépendance des Cantons suisses n'ont évoqué aucun écho dans la littérature suisse, qui à l'époque insistait plutôt sur sa parenté avec les auteurs baroques de langue allemande¹³. Ce silence s'explique par le fait que les Cantons avaient été épargnés par les horreurs de la guerre et que la signature de la paix était pour la majorité des habitants une affaire qui ne les concernait pas vraiment, mais il était bon que des historiens remédient à l'effacement relatif lors de ce grand événement.

Jean BÉRENGER, Paris

Bruno DEMOULIN, Recueil des Instructions aux Ambassadeurs et Ministres de France des Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. XXXI: Principauté de Liège, Paris 1998, LXXVI–479 S.

Bei der Publikation der Instruktionen für die Diplomaten Frankreichs zwischen dem Westfälischen Frieden und der Französischen Revolution, die 1884 mit dem Erscheinen des ersten Bandes »Autriche« von Albert Sorel begann, handelt es sich um ein Jahrhundertwerk, das immer noch nicht abgeschlossen ist. Im Laufe der Jahrzehnte ist die Edition immer sorgfältiger und die anfangs eher spärlichen Begleittexte in Einleitung und Anmerkungen sind zunehmend umfangreicher und fundierter geworden. Ein Musterbeispiel für diese Entwicklung ist der Band über das Fürstbistum Lüttich von Bruno Demoulin. Demoulin

8 Franz BOSBACH, Die Eidgenossenschaft im Spannungsfeld der Großmächte 1646 bis 1648 anhand des *Acta pacis Westphalicae*, p. 41–56.

9 Anselm ZURFLUH, Sebastian Peregrin Zwyer von Evibach und der Westfälische Friede, p. 85–98.

10 Franz EGGER, Wettsteins Leistung am Westfälischen Friedenskongress, p. 79–84.

11 Rémy SCHEURER, Henri II d'Orléans-Longueville, les Suisses et le comté de Neuchâtel à la fin de la guerre de Trente Ans, p. 99–110.

12 Cette étude confirme l'impression qui se dégage de la lecture du tome 4 des »Acta Pacis Westphalicae«, Serie 11B, Die französischen Korrespondenzen. Bd. 4, 1646, T. 2, 1646, Münster 1999, éd. par Anuschka TISCHER.

13 Rosmarie ZELLER, Der fremde und der eigene Blick. Die Schweiz in der deutschen Literatur im 17. Jahrhundert, p. 175–186.